

13 octobre 2012

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition: «Non à la fermeture de l'espace de vie infantine Crescendo».

Rapport de M^{me} Martine Sumi.

Cette pétition a été renvoyée, le 5 juin 2012, à la commission des pétitions. Cette commission, sous la présidence de M^{me} Sandrine Burger, a étudié la pétition P-288 lors des séances du 27 août et du 24 septembre 2012.

La rapporteuse remercie M^{me} Tamara Saggani et M. Daniel Zaugg de leurs précieuses notes de séances.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 27 août 2012

Parmi les nouvelles pétitions que la commission doit traiter depuis cette rentrée scolaire 2012-2013 est arrivée celle qui s'oppose à la fermeture de l'espace de vie infantine Crescendo.

Les pétitionnaires seront entendus prochainement.

Séance du 24 septembre 2012

Audition des pétitionnaires: M^{me} Valérie Buchs, secrétaire syndicale du SIT et représentante du personnel, M. Xavier Chaix et M^{me} Véronique Weber, respectivement directeur et secrétaire comptable de l'espace de vie infantine Crescendo

Cette pétition a été déposée le 15 mai 2012 avec 3345 signatures récoltées en moins de 15 jours.

Elle a été lancée par le personnel de la crèche et demande le sauvetage de l'espace de vie infantine Crescendo, qui est donc la crèche de l'entreprise Merck Serono, institution gérée, jusqu'à maintenant, en partenariat entre la Ville de Genève et Merck Serono qui, à cet effet, ont constitué la Fondation Espace de vie infantine Crescendo.

Cela concerne 24 collaborateurs qui se partagent 14 postes pour offrir 52 places pour les enfants des employé-e-s de Merck Serono – 35 places – et du

quartier – 17 places que la Ville subventionne à raison de 370 000 francs annuels. En fait, il s’agit de sauver tant les places de travail que le maintien du site et des places de la crèche.

La fermeture de cette entreprise a, de fait, des conséquences sur la crèche et c’est la raison pour laquelle cette pétition demande son maintien sur le site même puisque des locaux ont été spécialement aménagés dans ce but. Il serait particulièrement grave, aujourd’hui, compte tenu de la pénurie de places, de laisser disparaître cette institution telle qu’on la connaît.

Il faut savoir que le SIT et les délégué-e-s du personnel ont déjà rencontré l’employeur concerné et il a été établi que l’institution va encore fonctionner telle quelle jusqu’au mois d’août 2013. De plus, le SIT et les délégué-e-s du personnel ont pu obtenir que les places libérées par le départ éventuel des employé-e-s de Merck Serono soient mises à la disposition de la Ville de Genève afin que d’autres enfants du quartier puissent en bénéficier.

Au-delà du mois d’août 2013, il n’y a, malheureusement, pas de garantie pour la poursuite de cette institution et la suite des événements va dépendre de la vente des terrains et locaux de l’entreprise Merck Serono, qui a lancé un appel d’offres public pour le rachat de l’ensemble de son site.

Aujourd’hui, les parents s’inquiètent beaucoup quant à l’incertitude de l’avenir. Lorsque l’on procède aux inscriptions, on le fait en mars pour l’année en cours. Le temps presse donc.

Les 24 collaborateurs et collaboratrices de Crescendo ne sont malheureusement pas inclus-e-s dans le plan social de Merck Serono. Par contre, en cas de disparition de la crèche, la couverture devrait respecter les dispositions statutaires de la Ville de Genève.

A l’heure actuelle, suite à des discussions au sein de la fondation, des déclarations claires ont été faites par les représentant-e-s de la Ville qui ont affirmé leur intention d’entreprendre tout ce qui était possible pour sauver cette crèche et les emplois qui y sont relatifs. Comme l’espace de vie enfantine Crescendo se trouve dans l’attente de clarifications par rapport à la possibilité de rester sur le site, ses membres ont interpellé la Ville et Merck Serono pour une rencontre tripartite avec des représentants du SIT et du personnel. Les réponses qui ont été faites alors démontrent qu’il est apparemment encore trop tôt pour aborder le problème de façon systémique.

Etant donné la situation, on peut imaginer alors plusieurs scénarios:

- un premier scénario serait que le repreneur du terrain et des locaux ne souhaite plus de crèche, auquel cas les parents et le personnel devraient, de fait, trouver une autre site;

- une autre possibilité serait que le repreneur soit intéressé au maintien de la crèche avec ou sans partenariat avec la Ville de Genève;
- enfin, le dernier scénario possible consisterait à ce que la Ville se décide à acquérir cet espace par achat ou location de telle sorte que l’institution puisse continuer à fonctionner. Il faut garder à l’esprit que le lieu a été aménagé pour répondre à des besoins précis, sachant que la Ville n’arrive pas à satisfaire l’ensemble des demandes de placement pour les enfants en bas âge dans ce quartier.

Il est réjouissant de savoir que Merck Serono est d’accord de laisser le matériel à disposition de la fondation pour la poursuite de l’activité. En fait, si la Ville n’agissait pas, ses investissements de départ seraient perdus, ce qui représenterait alors une perte financière dommageable.

Il convient de rappeler que le bâtiment dans lequel se trouve la crèche est protégé puisqu’il fait partie du patrimoine de Genève.

Par ailleurs, les questions de rachat de terrains étant en l’occurrence davantage de la compétence du Canton, la pétition a aussi été adressée au Canton.

Vote

Unanimes sur le manque de structures d’accueil de la petite enfance et relevant que cette triste affaire est une occasion pour la Ville de Genève de réaffirmer sa volonté de maintenir, voire d’augmenter sa capacité de places d’accueil puisque le lieu de la crèche pourrait être élargi, les commissaires votent le renvoi de l’objet sans audition.

Le délai étant extrêmement court avant que la fondation ne soit dissoute, le mieux est donc de demander au Conseil administratif de fournir au Conseil municipal une réponse d’ordre politique afin de débattre très rapidement et directement en séance plénière de cette grave question.

C’est ce que les commissaires votent à l’unanimité.

PETITION

Non à la fermeture de l'E.V.E Crescendo

-'Espace de Vie Infantine Crescendo en partenariat avec la Ville de Genève et Merck Serono =
52 places menacées en vue de la fermeture du site de Merck Serono à Genève.

Aidez-nous à sauver l'E.V.E Crescendo

En période de forte pénurie de places d'accueil de la petite enfance à Genève, une éventuelle fermeture de l'EVE Crescendo est particulièrement inacceptable.

Des personnes soussignées soutiennent la pétition Non à la fermeture de l'E.V.E Crescendo et demandent ainsi notamment aux autorités du canton et de la Ville de Genève de prendre les mesures nécessaires afin de maintenir l'activité de l'EVE Crescendo situé dans l'un des bâtiments de Merck/Serono.

Nom et prénom (à la main très lisiblement)	Rue et numéro	Numéro postal	Commune	Signature manuscrite (indispensable)
---	---------------	------------------	---------	---

P-228

Merci de renvoyer cette pétition entièrement ou partiellement signée à : Comité EVE Crescendo c/o V.Weber - 48 ch. de Pré-Gentil-1242 Satigny/CH



Genève, le 15 mai 2012

Conseil municipal
Madame Marie-Christine Cabussat
Cheffe du secrétariat
Secrétariat du Conseil municipal
Rue de la Croix-Rouge 4
1204 Genève

Concerné : Pétition Non à la fermeture de l'EVE CRESCENDO

Madame la Cheffe du secrétariat du Conseil municipal,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous déposons ce jour au Conseil municipal la pétition NON à la fermeture de l'EVE Crescendo.

Elle a été lancée par le personnel de l'institution le 1^{er} mai 2012 suite à l'annonce de la fermeture du site genevois de l'entreprise Merck Serono. La pétition a récolté en moins de 15 jours 3349 signatures.

La pétition demande aux autorités du canton et de la Ville de Genève de prendre les mesures nécessaires afin de maintenir l'activité de l'EVE Crescendo situé dans l'un des bâtiments de Merck Serono.

Adressée conjointement aux autorités du canton et de la Ville de Genève, les listes de signatures originales ont été déposées au Grand Conseil le 15 mai 2012. C'est pourquoi vous trouverez ci-jointes les photocopies de ces signatures.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette question, nous vous adressons, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Pour le personnel
[Signature]
Valérie Buchs
Secrétaire syndicale

Annexe :
Pétitions

le 15 mai 2012
le SECRÉTAIRAT DU CONSEIL MUNICIPAL
4, rue de la Croix-Rouge
1204 - Genève